Quatre-vingtième année. — N° 115. Le Numéro : 7 francs. Samedi 15 Mai 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 109.07, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-824 du 11 mai 1948 réglementant l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce (p. 4706).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 12 mai 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4706).

Décret n° 48-825 du 14 mai 1948 relatif aux indemnités des personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat (p. 4707).

Ministère des forces armées.

Décret n° 48-826 du 13 mai 1948 instituant le comité technique et industriel des fabrications aéronautiques (p. 4707).

Arrêté du 13 mai 1948 nommant les membres du comité technique et industriel des fabrications aéronautiques (p. 4707).

Décret n° 48-827 du 13 mai 1948 relatif au contrôle des sociétés nationales de constructions aéronautiques (p. 4708).

Décret n° 48-828 du 13 mai 1948 modifiant le décret du 16 janvier 1937 fixant les conditions de la participation de l'Etat dans les entreprises se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, lorsque cette participation est supérieure aux deux tiers du capital social (p. 4708).

Décret n° 48-829 du 13 mai 1948 complétant le décret n° 2267 du 16 octobre 1946 fixant le statut des représentants de l'Etat aux conseils d'administration des sociétés anonymes dans lesquelles il détient une participation en capital (p. 4708).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 14 mai 1948 autorisant certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale à signer au nom du ministre (p. 4710).

Arrêté du 12 mai 1948 portant désignation des sièges actuellement vacants dans les différentes sections du comité consultatif des universités et à pourvoir à la suite d'élections complémentaires (p. 4710).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 14 mai 1948 portant non-approbation de la délibération du 27 janvier 1948 du grand conseil de l'Afrique occidentale française majorant l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux afférents aux bénéfices non réinvestis (p. 4709).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 4 mai 1948 portant nomination dans l'ordre de la Santé publique (p. 4709).

Arrêté du 5 mai 1948 portant complément à l'arrêté du 26 novembre 1946 fixant la composition de la commission de reclassement des médecins inspecteurs de la santé (p. 4709).

Arrêtés portant titularisations (directions départementales de la santé et inspection de la santé) (p. 4709).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 30 avril 1948 relatif au tarif de vente des documents topographiques établis par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 4709).

Arrêté du 30 avril 1948 relatif au tarif de vente de deux brochures éditées par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 4710).

Successions en déshérence (p. 4710).

Successions vacantes en Algérie (p. 4711).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 4711).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats de l'Assemblée nationale (chargé de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances) (p. 4712).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 4714).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 4715).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs en provenance d'Espagne (p. 4715).

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 4716).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs en provenance d'Espagne (p. 4715).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (17e semaine) (p. 4717).

Annonces (p. 4718).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 48 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 14 mai 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2627).

PRIX : 3 F

N° 35 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 14 mai 1948. — Questions écrites (p. 1147).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-824 du 14 mai 1948 réglementant l'emploi de la dénomination de qualité « fait main » et l'emploi de l'expression « bottier » dans l'industrie et le commerce.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — La dénomination de qualité « fait main » est exclusivement réservée, dans le commerce de la chaussure, aux chaussures qui ont été confectionnées à la main, sans intervention de la machine, sauf en ce qui concerne l'assemblage des diverses pièces composant la tige.

Art. 2. — Il est interdit de vendre, d'exposer en vue de la vente ou de proposer à la vente, des chaussures en utilisant par la publicité ou tous autres moyens des expressions telles que « cousu main », « façon main », « tout main » ou toutes autres formules semblables susceptibles de laisser croire qu'il s'agit de chaussures fabriquées totalement ou essentiellement à la main lorsque pareille affirmation est fausse.

Art. 3. — Sauf le cas visé ci-après, la dénomination « bottier » ne peut être employée pour les fabrications visées à l'article 1er ni pour toute autre fabrication de chaussures.

Art. 4. — L'appellation « bottier » est exclusivement réservée à ceux dont l'activité principale est de confectionner et de vendre des chaussures sur mesure, en se conformant à l'article 1er.

Art. 5. — L'appellation de « bottier orthopédiste » ne peut être utilisée que par ceux qui, dans les conditions de l'article 4, produisent des chaussures dites « orthopédiques ».

Art. 6. — Il est créé un comité consultatif de la botterie française, chargé d'étudier toutes les mesures susceptibles de garantir la production et le commerce de la chaussure de qualité.

Ce comité, composé de douze membres nommés pour une durée de quatre ans par le ministre de l'économie nationale, comprendra:

Un délégué du ministre de l'économie nationale;

Un délégué du ministre de l'industrie et du commerce;

Cinq membres désignés par les organisations patronales de la profession;

Cinq membres désignés par les organisations ouvrières de la profession.

Les membres qui n'exercent plus l'activité professionnelle qui a motivé leur nomination cessent de faire partie du comité. Il est pourvu à leur remplacement à la diligence du comité lui-même.

Art. 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent sont punies d'une amende de 5.000 à 50.000 F et, en cas de récidive, le tribunal pourra ordonner la fermeture immédiate du magasin du contrevenant.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 14 mai 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères, garde des sceaux, ministre de la justice, par intérim,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ROBERT LACOSTE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 12 mai 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 mai 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 27 avril 1948 portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, les personnes désignées ci-après:

MM.

Gorce (Albert), maire de Chauffailles (Saône-et-Loire); 29 ans de services civils et militaires, de fonctions électives, dont 4 ans comme maire.

Joly (Jean-Baptiste), chef de division honoraire de la préfecture de Mâcon (Saône-et-Loire); 43 ans de fonction publique.

Varlot (Henri), maire de Louhans (Saône-et-Loire); 31 ans de services civils et militaires, de fonctions électives, dont 4 ans comme maire.

Décret du 12 mai 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 mai 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 27 avril 1948 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé, à titre exceptionnel, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après:

M. Morlevat (Robert), maire de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or); 22 ans 9 mois de services civils et militaires de paix et de guerre et de fonctions électives, dont 10 ans de fonctions de maire. Titres exceptionnels.

Décret du 12 mai 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 mai 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur et après avis du conseil de l'ordre en date du 27 avril 1948, portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après:

M. Schœnleber (Charles), ancien maire de Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or); 43 ans de pratique professionnelle et de fonctions électives.

Décret n° 48-825 du 14 mai 1948 relatif aux indemnités des personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret en date du 16 mai 1945 relatif aux indemnités des personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat;

Vu le décret du 2 décembre 1947 portant majoration de l'indemnité forfaitaire dite de risques des personnels de la sûreté nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 45-930 du 16 mai 1945, relatif aux indemnités des personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat, est complété comme suit:

A la fin du paragraphe A: Personnels de la sûreté nationale, ajouter:

« Commissaires de 1re classe. « Commissaires principaux. « Commissaires divisionnaires ..... « Commandants principaux des C. R. S. et des C. U. Commandants de groupement de C. R. S.....	5.000 F. »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Les fonctionnaires visés à l'article 1er ci-dessus sont admis au bénéfice des dispositions du décret n° 47-2283 du 2 décembre 1947, portant attribution aux personnels de la sûreté nationale et des polices d'Etat d'une majoration de l'indemnité forfaitaire dite « de risques ».

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui aura effet du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 14 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS MAUNOURY.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret n° 48-826 du 13 mai 1948 instituant le comité technique et industriel des fabrications aéronautiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-42 du 8 janvier 1948 instituant le comité technique des programmes des forces armées;

Vu le décret n° 48-199 du 7 février 1948 instituant un comité de réorganisation des industries aéronautiques;

Vu le rapport de ce comité,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), un comité technique et industriel des fabrications aéronautiques.

Art. 2. — Le comité technique et industriel des fabrications aéronautiques:

1. — Assiste le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) dans l'étude et la préparation de tous les programmes de fabrications et de matériels aéronautiques visés par le décret n° 48-42 du 8 janvier susvisé.

Ces programmes ne peuvent être présentés au comité technique des programmes des forces armées qu'accompagnés du rapport du comité technique et industriel des fabrications aéronautiques.

2. — Donne au secrétaire d'Etat aux forces armées (air) son avis sur toutes les questions qui lui sont posées concernant l'exécution des programmes d'études ou de fabrications aéronautiques, arrêtés ou en cours.

3. — Prend connaissance des programmes civils en vue de leur coordination avec les programmes militaires.

Art. 3. — Le comité technique et industriel des fabrications aéronautiques est présidé par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air). Les membres du comité sont choisis comme suit par le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sur la proposition ou avec l'accord des ministres intéressés, parmi les représentants des industriels, des utilisateurs, des administrateurs et des administrations:

1° Représentants des industriels: six.

Trois représentants des fabrications de cellules, deux pour le secteur nationalisé, un pour le secteur libre.

Deux représentants des fabricants de moteurs, un pour le secteur nationalisé, un pour le secteur libre.

Un représentant des fabricants d'équipements.

2° Représentants des utilisateurs: quatre.

Le chef d'état-major général de l'armée de l'air.

L'amiral sous-chef d'état-major général aéronautique navale.

Un représentant de la compagnie « Air-France ».

Un représentant des utilisateurs privés.

3° Représentants de l'administration: trois.

Un contrôleur général de l'administration de l'aéronautique.

Un représentant du ministre des finances et des affaires économiques.

Un représentant du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le directeur technique et industriel assiste à toutes les réunions du comité avec voix consultative.

Art. 4. — Le comité technique et industriel des fabrications aéronautiques se réunit sur la convocation de son président. Il doit être convoqué au moins une fois par trimestre.

Il dispose d'un secrétariat permanent rattaché au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et dirigé par un fonctionnaire du corps des ingénieurs militaires de l'air.

Art. 5. — Le ministre des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports, les secrétaires d'Etat aux forces armées (air et marine), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JOANNÈS DUPRAZ.

Comité technique et industriel des fabrications aéronautiques.

Le ministre des forces armées, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et les secrétaires d'Etat à l'air et à la marine,

Vu le décret n° 48-826 du 13 mai 1948 instituant un comité technique et industriel des fabrications aéronautiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité technique et industriel des fabrications aéronautiques:

1° *En qualité de représentants de l'industrie aéronautique (cellules, moteurs et équipements).*

MM. Hereil.
Dassault (Marcel).
Potez.
Roy (Maurice).
Lévy (Lucien).
Roos.

2° *En qualité de représentants des utilisateurs.*

MM. Caquot, membre de l'institut.
le général de corps aérien Lechères (air).
le contre-amiral Nomy (Marine).
l'ingénieur en chef de 1re classe de l'air Ziegler (Air-France).

3° *En qualité de représentants de l'administration.*

MM. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'aéronautique Hederer (secrétariat d'Etat à l'air).
Cristofini (ministère des finances et des affaires économiques).
Thouvenot, directeur des transports aériens.

Fait à Paris, le 13 mai 1948.

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
JOANNÈS DUPRAZ.

Décret n° 48-827 du 13 mai 1948 relatif au contrôle des sociétés nationales de constructions aéronautiques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des forces armées,

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 organisant le contrôle de l'Etat sur les sociétés, syndicats et associations, ou entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'Etat;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 organisant le contrôle administratif des marchés relatifs aux matériels de guerre;

Vu la loi du 11 août 1936 sur la nationalisation des fabrications de matériels de guerre;

Vu le décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre;

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 organisant un corps de contrôleurs d'Etat;

Vu le décret du 7 février 1948 instituant un comité de réorganisation de l'industrie aéronautique;

Vu l'avis de ce comité,

Décrète:

Art. 1er. — Un contrôleur d'Etat et un contrôleur de l'administration de l'aéronautique sont spécialement désignés pour suivre l'activité de chacune des sociétés nationales de constructions aéronautiques. Ils sont régulièrement convoqués aux assemblées générales, aux séances du conseil d'administration et du comité consultatif, s'il en existe un, ou de tout organisme analogue.

Art. 2. — Les fonctionnaires chargés du contrôle, visés à l'article 1er, peuvent, conjointement ou séparément, demander qu'il soit sursis à l'exécution des décisions du conseil d'administration qui leur paraîtraient porter atteinte à l'indépendance de la société, aux intérêts financiers et aux droits de l'Etat, notamment en matière de défense nationale, et à celles qui seraient contraires aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Art. 3. — La demande de sursis des contrôleurs devra être faite dans les deux jours ouvrables suivant la délibération du conseil d'administration et leur opposition motivée.

Dans ce cas, le conseil d'administration sera réuni pour une nouvelle délibération dix jours au plus tôt après la précédente.

Si, au cours de cette délibération, le conseil confirme sa précédente décision, celle-ci deviendra immédiatement exécutoire, le contrôleur opposant pourra, s'il l'estime nécessaire, demander la convocation de l'assemblée générale.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-828 du 13 mai 1948 modifiant le décret du 16 janvier 1937 fixant les conditions de la participation de l'Etat dans les entreprises se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, lorsque cette participation est supérieure aux deux tiers du capital social.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre des travaux publics et des transports, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 11 août 1936 sur la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre;

Vu le décret du 14 août 1936 fixant la liste des matériels soumis à la loi du 11 août 1936;

Vu le décret du 17 août 1936 fixant les conditions générales de fonctionnement du contrôle des entreprises privées se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre;

Vu le décret du 30 octobre 1935 organisant le contrôle de l'Etat sur les sociétés ayant fait appel au concours financier de l'Etat;

Vu le décret du 16 janvier 1937 fixant les conditions de la participation de l'Etat dans les entreprises se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, lorsque cette participation est supérieure aux deux tiers du capital social, modifié par les décrets des 23 juillet 1945 et 3 mars 1948,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 5 du décret du 16 janvier 1937, modifié par l'article 1er des décrets des 23 juillet 1945 et 3 mars 1948, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le conseil d'administration de chacune des sociétés nationales de constructions aéronautiques est composé de neuf membres comprenant:

« Trois représentants de l'Etat désignés conjointement par le ministre des forces armées, le ministre des travaux publics et des transports et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air);

« Trois représentants des actionnaires désignés par l'assemblée générale, sur présentation conjointe du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

« Trois représentants des personnels des sociétés désignés conjointement par le ministre des forces armées, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre du travail et de la sécurité sociale, dont deux sur proposition des organisations syndicales représentatives des ouvriers et un sur proposition des organisations syndicales représentatives des cadres.

« La durée du mandat des administrateurs représentants du personnel ne pourra excéder celle du contrat de travail qui les lie à la société ».

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, et notamment le décret n° 48-367 du 3 mars 1948, modifiant le décret du 16 janvier 1937 fixant les conditions de la participation de l'Etat dans les entreprises se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, lorsque cette participation est supérieure aux deux tiers du capital social.

Art. 3. — Le ministre des forces armées, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre du travail et de la sécurité sociale, les secrétaires d'Etat aux forces armées et au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Décret n° 48-829 du 13 mai 1948 complétant le décret n° 2267 du 16 octobre 1946 fixant le statut des représentants de l'Etat aux conseils d'administration des sociétés anonymes dans lesquelles il détient une participation en capital.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des forces armées et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 11 août 1936 sur la nationalisation de la fabrication des matériels de guerre;

Vu le décret du 14 août 1936 fixant la liste des matériels soumis à la loi du 11 août 1936;

Vu le décret du 17 août 1936 fixant les conditions générales de fonctionnement du contrôle des entreprises privées se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre;

Vu le décret du 16 janvier 1937 fixant les conditions de la participation de l'Etat dans les entreprises se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, lorsque cette participation est supérieure aux deux tiers du capital social, modifié par les décrets des 23 juillet 1945 et 3 mars 1948;

Vu le décret du 26 janvier 1937 sur les participations financières de l'Etat (fabrication et commerce des matériels de guerre);

Vu le décret n° 2267 du 16 octobre 1946 fixant le statut des représentants de l'Etat aux conseils d'administration des sociétés anonymes dans lesquelles il détient une participation en capital;

Vu le décret du 7 février 1948 instituant un comité de réorganisation de l'industrie aéronautique;

Vu le rapport de ce comité,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 2267 du 16 octobre 1946 fixant le statut des représentants de l'Etat aux conseils d'administration des sociétés anonymes dans lesquelles il détient une participation en capital est complété par l'article suivant, qui devient l'article 9, l'actuel article 9 devenant l'article 10:

« Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables aux sociétés anonymes se livrant à la fabrication ou au commerce des matériels de guerre, qui restent soumises à la législation et à la réglementation particulières à ces activités ».

Art. 2. — Le ministre des forces armées et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 mai 1948 portant non approbation de la délibération du 27 janvier 1948 du grand conseil de l'Afrique occidentale française majorant l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux afférents aux bénéfices non réinvestis.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 29 août 1947 portant création d'une assemblée de groupe en Afrique occidentale française, dite grand conseil;

Vu la délibération du 27 janvier 1948 du grand conseil de l'Afrique occidentale française majorant l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux afférents aux bénéfices non réinvestis;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — N'est pas approuvée la délibération susvisée du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 27 janvier 1948, majorant l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux afférents aux bénéfices non réinvestis.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 4 mai 1948 portant nomination dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 4 mai 1948, est nommé, dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

M. Thomson (Max), directeur du sanatorium départemental de la Trouhaude (Côte-d'Or).

Commission de reclassement des médecins inspecteurs de la santé.

Par arrêté en date du 5 mai 1948, l'article 1er de l'arrêté du 26 novembre 1946, qui avait fixé la composition de la commission de reclassement habilitée à examiner les cas des médecins inspecteurs de la santé bénéficiaires de l'ordonnance du 15 juin 1945, a été complété comme suit:

. . . . . .

« M. le docteur Mans, inspecteur général de la santé, représentant l'Organisation des fonctionnaires Résistants. »

Directions départementales de la santé.

Par arrêté en date du 9 avril 1948, Mlle Enquebecq (Odette), chef de bureau stagiaire à la direction départementale de la santé d'Ille-et-Vilaine, a été titularisée dans ses fonctions, à compter du 30 décembre 1945, et a été promue à la 4e classe de son grade, à compter du 30 décembre 1947.

Par arrêté en date du 9 avril 1948, M. Petitpas (André), rédacteur stagiaire à la direction départementale de la santé de la Marne, a été titularisé dans ses fonctions, à compter du 30 décembre 1945.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 5 mai 1948, Mme le docteur Caillol, médecin inspecteur stagiaire de la santé du Tarn, a été titularisée dans ses fonctions à compter du 30 décembre 1945.

L'intéressée a été placée dans la 1re classe de son grade au traitement annuel de 150.000 francs, à partir du 30 décembre 1947.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Tarif de vente des documents topographiques établis par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 16 novembre 1944 portant création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 21 mars 1947 portant création d'un bureau de vente des publications et photographies édictées par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, et notamment son article 2;

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 précisant les conditions du fonctionnement de la régie de recettes instituée par le décret du 21 mars 1947 précité;

Vu l'arrêté du 24 mai 1947 relatif au tarif de vente des documents topographiques établis par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 24 mai 1947 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

Les prix de vente des documents topographiques établis par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont les suivants:

a) *Fonds de plans topographiques et plans d'aménagement.*

FORMATS DES DOCUMENTS	NOMBRE DE COULEURS							
	Une couleur.	Deux couleurs.	Trois couleurs.	Quatre couleurs.	Cinq couleurs.	Six couleurs.	Sept couleurs.	Huit couleurs.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Demi-aigle	110	165	220	275	330	385	440	500
Grand aigle	175	280	335	430	510	590	675	770
Grand monde	235	350	450	550	650	750	850	975

b) *Photographies aériennes (horizontales ou obliques).*

ÉPREUVES PAR CONTACT SUR PAPIER				PROJECTIONS PHOTOGRAPHIQUES SUR PAPIER (Agrandissement ou réduction.)					
13×18	18×24	24×30	30×40	24×30	30×40	40×50	50×60	60×80	Au-dessus de 60×80, le mètre carré.
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
45	70	100	170	125	215	365	510	720	1.455

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

Tarif de vente de deux brochures éditées par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 16 novembre 1944 portant création du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret du 21 mars 1947 portant création d'un bureau de vente des publications et photographies édictées par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et notamment son article 2;

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 21 mars 1947 précisant les conditions de fonctionnement de la régie de recette instituée par le décret du 21 mars 1947 précité,

Arrête:

Art 1er. — Le prix de vente des brochures ci-dessous est fixé à:

Exploitations agricoles. — Directives générales pour la composition des plans d'ensemble: 70 F l'exemplaire.

Instructions relatives à la restauration des constructions rurales en montagnes (Alpes) 170 F l'exemplaire.

Art. 2. — Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après:

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat de plus de neuf exemplaires);

Collectivités et établissements publics et établissements nationalisés.

Art. 3. — Le prix visé à l'article 1er sont nets et tiennent compte de la réglementation relative à la diminution générale des prix.

Art. 4. — Le directeur général de l'urbanisme et de l'habitation au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 14 mai 1948 autorisant certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale à signer au nom du ministre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Les directeurs généraux et directeurs du ministère de l'éducation nationale sont autorisés, à titre permanent, à signer au nom du ministre et dans la limite de leurs attributions les instructions et circulaires ainsi que les actes individuels concernant le personnel relevant de leur autorité, à l'exception des actes intéressant le recrutement, l'avancement, la cessation de fonctions et la discipline des fonctionnaires rangés dans les catégories A et B définies par la loi du 19 octobre 1946 et le décret du 13 janvier 1948.

Art. 2. — Le directeur de l'architecture est, en outre, autorisé à signer au nom du ministre de l'éducation nationale les marchés de travaux d'un montant inférieur à 3 millions de francs.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 14 mai 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ÉDOUARD DEPREUX.

Sièges actuellement vacants dans les différentes sections du comité consultatif des universités et à pourvoir à la suite d'élections complémentaires.

Par arrêté en date du 12 mai 1948, en vue de pourvoir aux vacances qui se sont produites dans les différentes divisions du comité consultatif des universités, des élections complémentaires sont organisées au siège de chaque université entre le 21 et le 25 mai 1948.

La liste des sièges actuellement vacants est établie comme suit:

I. — DIVISION DU DROIT

Catégorie B.

1re section. — Droit privé: un siège d'agrégé (en remplacement de M. Vouin, nommé professeur titulaire).

II. — DIVISION DES SCIENCES MÉDICALES

Catégorie A.

6e section, 1re sous-section. — Pathologie générale, clinique médicale, etc.: un siège de professeur titulaire (en remplacement de M. Loeper, retraité).

5e section, 2e sous-section. — Maladies nerveuses, neuro-chirurgie: un siège de professeur titulaire (en remplacement de M. Guillain, retraité).

Catégorie B.

1re section, 2e sous-section. — Physiologie, chimie médicale, physique médicale: un siège de maître de conférences (en remplacement de M. Lamarque, professeur sans chaire, nommé professeur).

Catégorie C.

Un représentant des chefs de travaux.

III. — DIVISION DES SCIENCES

Catégorie B.

5e section. — Géologie, minéralogie: un siège de maître de conférences (en remplacement de M. Barrabe, professeur sans chaire, nommé professeur).

Catégorie C.

Un représentant des chefs de travaux (en remplacement de M. Calas, nommé maître de conférences).

IV. — DIVISION DES LETTRES

Catégorie B.

4e section, 1re sous-section. — Histoire ancienne et archéologie classique: un siège de maître de conférences (en remplacement de M. Aymard. M. Seston, proclamé élu au scrutin du 9 juillet 1947, second tour, était inéligible).

4e section, 2e sous-section. — Histoire et antiquités du moyen-âge: un siège de maître de conférences (poste inoccupé. M. Boutruche, élu précédemment, étant inéligible parce que non docteur).

5e section, 2e sous-section. — Langues et littératures allemandes et germaniques: un siège de maître de conférences (en remplacement de M. Rouche. M. Gravier, professeur à Nancy, élu au scrutin du 9 juillet 1947, étant inéligible dans la catégorie des maîtres de conférences).

5e section, 3e sous-section. — Langues slaves: un siège de maître de conférences (poste inoccupé. M. Luciani, proclamé élu au scrutin du 9 juillet 1947, étant inéligible parce que non docteur).

Le dépouillement aura lieu pour toutes les universités le mercredi 26 mai 1948, dans les conditions prévues par l'article 10 de l'arrêté du 2 janvier 1946.

Successions en déshérence.

Par jugement en date du 3 juillet 1947, le tribunal de première instance de Corbeil (Seine-et-Oise) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de trois successions:

1° Julienne-Joseph Barzin, veuve en premières noces de Jean-Baptiste-Julien Anicet, épouse en secondes noces d'Auguste-Emile Bernier, en son vivant domiciliée à Quincy-sous-Sénart, y décédée le 9 décembre 1939.

2° Constance Derouette, veuve Eugène Bord, en son vivant domiciliée à Athis-Mons, décédée à Juvisy-sur-Orge, le 31 décembre 1938.

3° Elsa Gaudry, veuve Edouard-Paul Hainsselin, décédée en son domicile à Athis-Mons, le 21 mai 1941.

Par jugement en date du 5 février 1948, le tribunal de première instance d'Epinal a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de deux successions:

Fleurence (Julie-Marie), sans profession, née à Igney (Vosges), le 5 octobre 1836, fille de Vincent Fleurence et de Julie-Marguerite Bégard, domiciliée à Igney, où elle est décédée le 5 février 1947.

Habémont (Joseph-Lucien), manœuvre, né à Charmois-l'Orgueilleux (Vosges), le 21 avril 1884, fils de Habémont (Marie-Léonie), divorcé de Jeanne-Louise Durrembach, domicilié à Epinal, où il est décédé le 5 février 1947.

Par jugement en date du 20 février 1948 le tribunal de première instance d'Amiens (Somme) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de six successions:

1° Fernande-Félicie Garet, célibataire majeure, en son vivant domiciliée à Flesselles, décédée à Flixecourt, où elle se trouvait momentanément le 20 février 1941, ne laissant pas d'héritiers connus. Succession déclarée vacante par jugement du 8 mai 1941.

2° Charles-Désiré Lecul, veuf Elise-Marie Ducrotoy, en son vivant domicilié à Vignacourt, décédé à Belloy-sur-Somme, où il se trouvait momentanément, le 28 octobre 1924, ne laissant pas d'héritiers connus. Succession déclarée vacante par jugement du 28 janvier 1946.

3° Louise Ribot, célibataire majeure, en son vivant domiciliée à Amiens, 15, rue Duthoit, décédée en son domicile le 27 janvier 1947, ne laissant pas d'héritiers connus. Succession déclarée vacante par jugement du 27 février 1947.

4° Eugénie Bouchain, veuve Chausson, en son vivant domiciliée à Amiens, 252, route de Paris, décédée en son domicile le 4 décembre 1945, ne laissant aucun héritier connu. Succession déclarée vacante par jugement du 22 mai 1947.

5° Albert Barreau, célibataire majeur, en son vivant domicilié à Amiens, 230, quai de la Somme, décédé en son domicile au cours de l'année 1940, ne laissant aucun héritier connu. Succession déclarée vacante par jugement du 22 mai 1947.

6° Maria-Sophie Louise Guilbert, célibataire majeure, en son vivant domiciliée 280, quai de la Somme, où elle vivait maritalement avec M. Barreau susnommé, décédée en son domicile au cours de l'année 1928, ne laissant aucun héritier connu. Succession déclarée vacante par jugement du 25 juillet 1947.

Par jugement en date du 7 juillet 1947, le tribunal de première instance de Carcassonne (Aude) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Blanc (Rosa-Cécile), décédée à Saint-Couat-d'Aude, le 11 février 1944.

Par jugement en date du 19 février 1948, le tribunal de première instance d'Issoire (Puy-de-Dôme) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de quatorze successions:

1° Andraud (Antonin), veuf Aubijou, domicilié à Fromental, décédé le 21 décembre 1946.

2° Chassagnon (Marie), veuve Gonod, domiciliée à Issoire, décédée le 16 janvier 1940.

3° Chiraud (Jean), veuf Gauthier, domicilié à Brassac-les-Mines, décédé le 2 février 1934.

4° Brun (Henri), domicilié à Courgoul, décédé le 20 avril 1939.

5° Danglard (Pierre) et Marret (Julie), son épouse, domiciliés à Champeix, décédés en 1917.

6° Fargeix (Jean), domicilié à Bosberty, commune de Saint-Sauves, décédé le 27 mars 1936.

7° Foulhoux (Marie), veuve Cholet, domiciliée à Issoire, décédée le 30 octobre 1929.

8° Gazet (Marie), veuve Viallet, domiciliée à Saint-Babel, décédée le 30 octobre 1929.

10° Menut (Célina), veuve Vodable, domiciliée à Issoire, décédée le 6 décembre 1930.

11° Périchon (Françoise), veuve Danglard, domiciliée à Pougheol, commune de Saint-Germain-Lembron, décédée le 6 mai 1936.

12° Sepchat (Françoise), domiciliée à Marsals, commune de Compains, décédée le 27 novembre 1912.

13° Thomas (Balthazard), domicilié à Coudes, décédé le 25 juin 1934.

14° Boubon (Louis), domicilié à Saint-Germain-Lembron, décédé le 25 juillet 1927.

Par jugement en date du 18 février 1948, le tribunal de première instance de Mirecourt (Vosges) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Marcelle-Jeanne Lefebvre, domiciliée à Vittel, où elle est décédée le 28 juillet 1947.

Par jugement en date du 19 février 1948, le tribunal de première instance de Saint-Mihiel a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de trois successions:

1° Lacourège (Lucie-Marie), en son vivant sans profession, célibataire, née à Paris (10e), le 17 octobre 1859, fille de Luc-Hippolyte et de Louise Baudot, son épouse, domiciliée à Commercy, 69, rue des Capucins, où elle est décédée le 7 novembre 1944.

2° Gosselin (Marie-Louise), en son vivant sans profession, veuve de François-Adrien Villaume, née à Ghissignies (Nord), le 8 novembre 1857, fille de Renald Gosselin, domiciliée à Maxey-sur-Vaise, décédée à Vaucouleurs le 4 novembre 1945.

3° Collignon (Marie), veuve non remariée du sieur Lucien Prévost, en son vivant sans profession, domiciliée à Saint-Mihiel, décédée à Nancy le 18 juin 1940, sans autres renseignements.

Successions vacantes en Algérie.

Reynier (Louis-Jules), né le 15 octobre 1912 à Moirans (Isère), demeurant à Bône, rue Beaucaire, maison Attali, y décédé le 15 août 1947. Actif net: 1.796 F.

Barret (Sonia), âgée de 37 ans, née à Paris, directrice du cinéma Forum, à Bône, boulevard Papier, y domiciliée, décédée à l'hôpital civil de Bône le 16 octobre 1947 (s. a. r.). Née à Paris, le 27 novembre 1909. Actif: environ 5.000 F, absorbé par le passif.

Pantchenko (Georges), né Krouslaw (Russie), âgé de 42 ans, sans profession, fils de Schéril Pantchenko, et de Barbara Pantchenko, célibataire, domicilié à Morris, décédé à l'hôpital civil de Bône le 18 août 1947. Succession réglée par le curateur d'Alger.

Bayada (Joseph), né à (Malte), âgé de 84 ans, sans profession, fils de Xavier Bayada et de Evangeliste Defuara, décédé, domicilié à Bône, hospice Coll, est décédé à l'hôpital civil de Bône le 9 janvier 1947. Espèces: 28 F.

Capone (Vincent-Frédéric-Humbert), né à Bône le 16 novembre 1901, fils de Pasquale Capone et de Eugénie-Esposito, décédés, célibataire, domicilié à Bône, 2, rue Césarine, et décédé à l'hôpital civil de Bône le 3 février 1947. Espèces: 30 F.

Bral (Louis), né à Morris, âgé de 33 ans, maçon, fils de Joseph Bral, décédé, et de Marie Marie, époux de Noëlie Delgando, domicilié à Morris, est décédé à l'hôpital civil de Bône, le 13 avril 1947. Espèces: 5 F.

Lange (Armand), sans profession, né à Cherbourg, âgé de 44 ans, fils de Lange (Gabriel) et de Noëlie Boizet, décédés, époux de Yvonne Dagacci, domicilié à Bône, Saint-Cloud, villa de Peretti, est décédé à l'hôpital civil de Bône, le 12 juillet 1947. Espèces: 300 F.

Poma (Joseph), né à Mondovi, âgé de 80 ans, sans profession, fils de Jean Poma et de Claire Ribas, célibataire, domicilié à Bône, 49, rue Sadi-Carnot, est décédé à l'hôpital civil de Bône, le 24 juillet 1947. Espèces: 42 francs.

Choffard (Joseph), né à Bône, le 20 mars 1899, sans profession, fils de Auguste-Joseph Chauffard et de Andreana Greck, décédée, époux de Marie-Jean Caraccio, domicilié à Bône, place d'Armes, maison Pace, est décédé à l'hôpital civil de Bône, le 28 juillet 1947. Espèces: 306 F.

Trôja (Séraphina), née à Colforte (Italie), âgée de 55 ans, fille de Salvator Troja et de Harita (Maria), décédée, veuve de François Pepe, domicilié à Bône, rue Bayard, cité Peclat, est décédée à l'hôpital civil de Bône, le 21 août 1947. Espèces: 167 F.

Sicart (Charles), né à Souk-Ahras, âgé de 66 ans, fils de Jean Sicart et de Marguerite Pajean, décédés, veuf de Carmen Costanza, domicilié à Bône, hospice Coll, est décédé à l'hôpital civil de Bône, le 27 août 1947. Espèces: 62 F.

Torre (Antoinette), née en Italie, de parents dont les noms sont inconnus, âgée de 80 ans, veuve de Marche (Louis), domiciliée à Duzerville, ferme Bataille, est décédée à l'hôpital civil de Bône, le 28 août 1947. Espèces: 980 F.

Vito (Regine), né à Florio (Italie), âgé de 86 ans, fils de Salvator Régine et de Marie Capezza, décédés, veuf de Angeline Duranti, domicilié à Bône, rue Bélizaire, maison Piras. Espèces: 3.100 F.

Evesque (Marie), née à la Freissimouse (Hautes-Alpes), âgée de 76 ans, sans profession, fille de François Evesque et de Marie Dumond, décédés, veuve de Théodore Mielle, domiciliée à Bône, rue Magliulo, 3, décédée à l'hôpital civil de Bône, le 6 mai 1947. Espèces: 4.406 F.

Piesiak (Mieczyslaw), né à Posnan (Pologne), le 18 septembre 1905, célibataire, fils de François Piessiack et de Catherina Millazewka, célibataire, domicilié à Bône, rue du Docteur-Purseigle, 9, y décédé, le 8 décembre 1947. Actif: environ 5.000 F.

Chantal (Jean-Marie), domicilié 20, rue de la Gare, à Oran, décédé le 26 juillet 1947. Actif: 500.000 F environ. Passif: 50.000 F environ.

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Bordeaux, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Pierre-Oswald Milon, tonnelier, demeurant à Bordeaux, rue du Jardin-Public, 149, et disparu à la date du 17 octobre 1943 de son domicile. Né à Cestas (Gironde), le 21 mai 1877.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Chartres en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Langiois (Georges-Louis), né à Breuilpont (Eure), le 30 mars 1899, disparu au mois de juin 1940 dans la région de Courville-sur-Eure.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Rychlik (Stanislaw), né le 15 novembre 1898, à Borek (Pologne), fils de Martin et de Prymka (Micheline), mineur, demeurant à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), disparu depuis le 8 mai 1945.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avesnes en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Menet (Charles-Edouard), né le 9 août 1944, au Favril, domicilié à Landrecis, disparu depuis le mois de mai 1940.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Brive en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Grellety (Léon-Louis-André-Jean), étudiant en droit, à Toulouse, né le 30 juillet 1914, à Brive, fils de Louis et de Marie-Louise Duboureau, célibataire, disparu en 1939 de son domicile, à Brive, quai de Tourny.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Dunkerque en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Mafran (Louis-Jean), né à Dunkerque, le 11 octobre 1894, fils d'Edouard et de Fourmestraux, époux de Degrand, ayant demeuré à Dunkerque, 37, rue du Jeu-de-Paume, disparu le 27 mai 1940 au cours d'un bombardement.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Blaye (Gironde), en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Chabineau (Jean), né à Peujard, le 22 avril 1923, domicilié à Marsas (Gironde), parti comme travailleur libre en Allemagne et dont les dernières nouvelles remontent au 5 juillet 1945.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance du Havre en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Pruneau (Marcel-Léon-Jean), né le 12 septembre 1923, à l'île d'Yeu (Vendée), fils de Louis Pruneau et de Charlotte Levasseur, célibataire, domicilié au Havre, 38, rue Berthelot. Parti comme travailleur volontaire en Allemagne, disparu depuis octobre 1942, il se trouvait en dernier lieu au camp de concentration d'Elbing.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Toulon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Gede (Victor-Marcel-Auguste), né le 28 octobre 1917 à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône), prisonnier de guerre en Prussa orientale (Allemagne), stalag I. B., disparu à la date du 20 janvier 1945.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Moulins en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Vautrin (Hélène-Eugénie), née le 3 mai 1895 à Sainte-Menehould (Marne), demeurant à Moulins (Allier), qui, déportée au camp de Ravensbruck (Allemagne), n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 1er février 1945.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Mont-de-Marsan en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Gdanski (Szjia), né le 5 mai 1904 à Brzesc-Litewski (Pologne), fils de Aron-Lejb et Rywka, née Dworecka, arrêté le 27 février 1943 à Geaune (Landes), interné à Drancy, déporté le 6 mars 1943 en direction de Lublin (Pologne).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Valenciennes en vue de déclarer judiciairement l'absence de Morenfeld (Fadja), née à Varsovie (Pologne), le 12 juin 1911, fille de Benjamin et de Fridman (Sura), domiciliée à Denain, 174, rue de Villars, disparue depuis le 20 juillet 1942 par suite de faits de guerre.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance d'Arras en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Noirot (Camille-Louis-Joseph), né à Willerval, le 4 octobre 1877, fils de Romain et de Clara Allart, demeurant à Willerval, disparu le 3 juin 1941.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Valence en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Lannou (Simon-Yves-Marie), né à Plogoff (Finistère), le 24 septembre 1915, de Jean-François et de Moguen (Marie-Anne), domicilié à Valence (Drôme), disparu depuis le 7 juillet 1944.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Riom en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Borsodi (Akos), né le 3 mai 1906 à Budapest (Hongrie), arrêté le 14 mars 1944, aux Ancizes (Puy-de-Dôme), interné à Vichy, transféré à Drancy, le 7 avril 1944, déporté le 15 mai 1944 en direction de Kamas-Reval.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance d'Orléans en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Grunhut (Alexandre-Sandor), né le 5 mars 1909 à Gyar (Hongrie), maroquinier, demeurant à Orléans, au lotissement des Montées, déporté au camp d'Auschwitz, le 7 mars 1944, et non rentré de déportation.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Laon, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Wytrwal (Jean), né le 1er avril 1908 à Bystrzyca (Pologne), fils de Joseph et de Rachwalska (Marie), domiciliée à Montravin (Aisne), mobilisé dans l'armée polonaise, et dont on est sans nouvelles depuis le 6 juin 1940.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Provins en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Madeleine-Louise-Désirée Demont, née le 30 décembre 1900, à Draveil (Seine-et-Oise), fille de Désiré et de Hermance Galvaing, épouse de Charles Chereux, domiciliée à la Croix-en-Brie (Seine-et-Marne, ferme du Bois-des-Pies, qui a quitté son domicile à la date du 24 mars 1942 à destination de Paris et disparue depuis cette date.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Saintes, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Ignasse (André), né le 7 août 1922 à Cornebarrieu (Haute-Garonne), garde républicain à la troisième légion de garde républicaine de marche, disparu le 8 septembre 1947 à Dat-Xet (Cochinchine).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Toulouse en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Pichole (Roger), né le 17 juillet 1913 à Toulouse, fils de Marius Pichole et de Maria Cavalli, domicilié, 26, rue des Arts, à Toulouse, qui a disparu dans la nuit du 3 au 4 mars 1946 à Hanoï, où il était affecté au 19e régiment d'infanterie coloniale.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Dijon en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Neireynck (Maurice), né le 12 décembre 1896 à Ruasselare (Belgique), domicilié à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), déporté à Dachau en 1944, et qui n'a pas donné de ses nouvelles à ce jour.

Une requête a été présentée au Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Albi en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Mechache (Saïd), né le 26 décembre 1902 à Nekla (Algérie), domicilié à Albi, arrêté le 22 avril 1944 par les autorités allemandes, interné à Compiègne le 25 juin 1944 et déporté à destination de l'Allemagne le 2 juillet 1944.

Becardit (Clément-Ernest), né le 1er septembre 1909 à Réquista (Aveyron), domicilié 62, route de Toulouse, à Albi, prisonnier de guerre au stalag I B - FZ - n° 33904, qui n'est pas rentré à ce jour.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Belfort en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Grieman, née Kowal (Rachel), le 18 janvier 1907 à Lodz (Pologne), arrêtée le 14 janvier 1942 à Belfort, interrnée à Pithiviers, déportée le 17 juillet 1942 en direction d'Auschwitz;

Wasserstein (Berl), né le 18 juillet 1891 à Niemirow (Pologne), interné à Gers le 26 février 1943, puis à Drancy, déporté à Lublin-Maideneck par le convoi parti de Drancy le 4 mars 1943 et dont on est sans nouvelles.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Tours en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de:

Welner (Benjamin), né à Okulsk (Pologne), le 20 janvier 1902, fils de Welner (Herszlik), et de Smulcswicz (Géla), tailleur d'habits, domicilié à Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), 21, rue de la Pierre, disparu le 20 mai 1944 en déportation;

Lewin (Marie), femme Koper, née à Irena (Pologne), le 1er juillet 1914, fille de Lewin (David), et de Mandelbaum (Mnicha-Brandla), domiciliée à Tours, 61, rue du Commerce, disparue depuis le 25 juillet 1942 en déportation.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de première instance de Laval en vue de faire déclarer judiciairement l'absence des nommés:

Marc Gougeon, né le 14 octobre 1900 à Versailles, domicilié à Laval, arrêté au début du mois de juin 1942 par les autorités allemandes, transféré le 26 juin de la même année au camp de Baune-la-Rolande et qui, depuis lors, n'a pas reparu à son domicile;

Andrée Kahn, née le 9 octobre 1912 à Donnelay (Moselle), épouse de Marc Gougeon, domiciliée à Laval, arrêtée par les autorités allemandes le 9 octobre 1942, qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis le mois de mars 1943 et n'a pas, depuis lors, reparu à son domicile;

Marcel-Alfred-François-Edouard Poirier, né le 25 février 1905 à Saint-Sulpice (Mayenne), domicilié dans la commune de Saint-Fort (Mayenne), prisonnier de guerre, transformé en travailleur libre, puis incarcéré à la prison de Hern, près de Dortmund, vers le mois d'octobre 1943 et qui, depuis lors, n'a pas reparu à son domicile, ni donné de ses nouvelles;

Maurice Bescher, né le 22 septembre 1922 à Chalons-du-Maine (Mayenne), y domicilié, arrêté à Biarritz comme réfractaire du S. T. O., le 27 septembre 1943, interné ensuite à Bordeaux et à Compiègne, puis déporté au camp de Buchenwald et enfin au camp de Dora et qui, depuis lors, n'a pas reparu à son domicile.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 3928).

(Nommée le 14 mai 1948.)

1er bureau. — MM. Roucaute (Gabriel) (Gard).
2e — Dumet (Jean-Louis).
3e — Duquesne.
4e — Perdon (Hilaire).
5e — Bichet.
6e — Mlle Rumeau.
7e — MM. Védrines.
8e — Garet.
9e — Péron (Yves).
10e — Blocquaux.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé:

Président: M. Garet.
Secrétaire: M. Védrines.
Rapporteur: M. Perdon (Hilaire).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4016).

(Nommée le 14 mai 1948.)

1er bureau. — MM. Marc Dupuy (Gironde).
2e — Pourtalet.
3e — Mme Lempereur.
4e — MM. Masson (Albert) (Loire).
5e — Chastellain.
6e — Rigal (Eugène) (Seine).
7e — Mme François.
8e — MM. Wagner.
9e — Mercier (André-François) (Deux-Sèvres).
10e — Schmitt (René) (Manche).

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé:

Président: M. Marc Dupuy (Gironde).
Secrétaire : M. Mercier (André-François) (Deux-Sèvres).
Rapporteur: M. Rigal (Eugène) (Seine).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4026).

(Nommée le 14 mai 1948.)

1er bureau. — MM. Fayet.
2e — Pierrard.
3e — Aragon (d').
4e — Thamier.
5e — Brillouet.
6e — Djemad.
7e — Olmi.
8e — Méhaignerie.
9e — Péron (Yves).
10e — Llante.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé:

Président: M. Brillouet.
Secrétaire: M. Llante.
Rapporteur: M. Pierrard.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4033).

(Nommée le 14 mai 1948.)

1er bureau. — MM. Montel (Pierre).
2e — Paul (Gabriel) (Finistère).
3e — Bouhey (Jean).
4e — Brault.
5e — Mauroux.
6e — Lepervanche (de).
7e — Bissol.
8e — David (Marcel) (Landes).
9e — Dumas (Joseph).
10e — Finet.

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée a nommé:

Président: M. David (Marcel) (Landes).

Secrétaire: M. Paul (Gabriel) (Finistère).

Rapporteur: M. Finet.

Commission des affaires économiques.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Christiaens, Denis (André) (Dordogne), Doyen, Duforest, Errecart, Gazier, Guérin (Maurice) (Rhône), Leenhardt, Mauroux, Palewski, Ricou.

Excusés. — MM. Moynet, Poimboeuf, Ramonet, Villard.

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Aragon (d'), Aumeran (général), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Boysson (de), Mme Madeleine Braun, MM. Chambrun (de), Cayeux, Cudenet, Dhers, Gorse, Hutin-Desgrées, Lapie (Pierre-Olivier), Le Ball, Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Philip (André), Pourtalet, Raymond-Laurent, Schumann (Maurice) (Nord), Vendroux.

Excusés. — MM. de Chevigné, Gay (Francisque), Rivet, Scherer.

Suppléants. — MM. Arthaud (de M. Etienne Fajon), Devinat (de M. Delbos), Konaté (Mamadou) (de M. Pierre Cot), Mudry (de M. Florimond Bonte).

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Bas, de Baudry d'Asson, Bocquet, Farinez, Gros, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Montagnier, Moussu, Olmi, Paumier, Perdon (Hilaire), de Sesmaisons, Sourbet, Terpend, Valay, Vée Zunino.

Suppléant. — M. Juge (de M. Ruffe).

Commission de la défense nationale.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bas, Billat, Bougrain, Capdeville, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Evrard, Forcinal, Girardot, Jacquinot, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Troquer (André), Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Monjaret, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre), Pierre Villon.

Excusé. — M. Froment.

Suppléants. — MM. Livry-Level (de M. Légrivaint-Servoz), Coffin (de M. Arnal).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du 14 mai 1948.

Présents. — MM. Airoldi, Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Binot, Calas, Cayol, Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doyen, Faraud, Farine (Philippe), Gau, Geoffre (de), Guillou (Louis) (Finistère), Hamon (Marcel), Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Masson (Albert) (Loire), Petit (Eugène) dit Claudius, Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Rincent, Mlle Rumeau, M. Simonnet.

Suppléants. — MM. Louis Chevallier (de Mlle Bosquier), Pierrard (de M. Césaire), Arthaud (de Mme Charbonnel), Djemad (de M. Coulibaly Ouezzin), Marceau Dupuy (de M. Devinat), Lapie (de M. Diallo), Coffin (de M. Doutrellot), Béranger (de M. Fauvel), de Tinguy (de M. Finet), Roucaute (Gabriel) (de M. Garaudy), Girardot (de M. Giovoni), Tourtaud (de Mme Lucie Guérin), Mme Roca (de M. Hamani Diori), MM. Theeten (de M. Kir), Mallez (de M. Louis Marin), Degoutte (de M. Ramonet), Capitant (de M. Said Mohamed Cheick), Thibault (de M. Viatte).

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Benchennouf, Borra, Fagon (Yves), Godin, L'Huillier (Waldeck), Mont, Petit (Albert) (Seine).

Suppléants. — MM. Guillon (de M. Ballanger [Robert] [Seine-et-Oise]), Fayet (de Mme Sportisse), Benoist Charles (de M. Marty), Berger (de M. Barel), Lenormand (de M. Servin), Gabriel Paul (de M. Cristofol), Midol (de M. Fievez).

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — Mlle Archimède, MM. Berger, Charpin, Chautard, Citerne, Defos du Rau, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Juge, Llante, Mondon, Montillot, Péron (Yves), Rollin (Louis).

Excusés. — MM. Minjoz, Sissoko.

Suppléants. — Mme Rabaté (de M. Bourbon), MM. Mehaignerie (de M. Roques), Asseray (de M. Tinaud), Vuillaume (de M. Wasmer).

Commission de la presse.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Baylet, Bichet, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Brusset (Max), Chambrun (de), Chevallier (Louis) (Indre), Desson, Félix (Colonel), Gosset, Grenier (Fernand), Hutin-Desgrées, Mont, Pourtier, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Védrines, Wagner.

Commission du ravitaillement.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Chautard, Coffin, Dumet (Jean-Louis), Duprat (Gérard), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Farinez, Genest, Gros, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Mouchet, Roulon, Sigrist, Thamier, Thoral.

Excusés. — Mme Degrond, MM. Mauroux et Minjoz.

Suppléants. — M. Guyomard (de M. Asseray), M. Monjaret (de M. Charpentier), M. Guiguen (de Mme Douteau), M. Perdon (de M. Dupuy [Marceau] [Gironde]), M. Pirot (de M. Dutard), M. Guilbert (de M. Farine [Philippe]), Mme Duvernais (de Mme Galicier), M. Maillocheau (de Mme Ginollin), Mme Reyraud (de M. Juge), M. Gabelle (de Mlle Prévert).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Brillouet, Coudray, Crouzier, Darou, Garet, Greffier, Guiguen, Guitton, Lenormand, Levindrey, Livry-Level, Nisse, Petit (Eugène) dit Claudius, Poirot (Maurice), Raymond-Laurent, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Pierre Chevallier, Halbout, Kuehn, Yvon.

Suppléants. — MM. Birot (de M. Billoux), Dumet (de M. Midol), Genest (de M. Gaulier), Poumadère (de M. Gouge).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Asseray, Auban, Besset, Beugniez, Delachenal, Gau, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Moisan, Sion.

Excusés. — MM. Meck, Moynet.

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Bas, Bocquet, Boulet (Paul), Cerclier, Coffin, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Farinez, Gros, Maillocheau, Thamier, Vée, Zunino.

Suppléants. — MM. Ricou (de M. Guille), Citerne (de M. Signor).

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 3928).

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Bichet, Blocquaux, Dumet (Jean-Louis), Duquesne, Garet, Perdon (Hilaire), Péron (Yves), Roucaute (Gabriel) (Gard), Mlle Rumeau, M. Védrines.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4016).

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — M. Marc Dupuy (Gironde), Mmes François, Lempereur, MM. Masson (Albert) (Loire), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Pourtalet, Rigal (Eugène) (Seine), Schmitt (René) (Manche), Wagner.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4026).

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Aragon (d'), Brillouet, Djemaad, Fayet, Llante, Mehaignerie, Olmi, Péron (Yves), Pierrard, Thamier.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 4033).

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Bissol, Bouhet (Jean), Brault, David (Marcel) (Landes), Dumas (Joseph), Finet, Lepervanche (de), Montel (Pierre), Paul (Gabriel) (Finistère).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mercredi 19 mai 1948, à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 3027) — LR n° 3057 — portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires):

Travaux publics et transports:

Section I. — Travaux publics et transports (M. A. Guillant, rapporteur).

Section II. — Marine marchande (M. René Pleven, rapporteur).

Section III. — Aviation civile et commerciale (M. J. Gresa, rapporteur).

Intérieur (M. Pierre Truffaut, rapporteur).

Postes, télégraphes et téléphones (M. Léon Dagain, rapporteur).

Radiodiffusion française (M. Clément Taillade, rapporteur).

II. — Projet de loi (n° 1653) tendant à sanctionner la violation des règles relatives à l'exécution des dépenses de l'Etat et portant création d'une cour de discipline budgétaire. — M. le rapporteur général.

III. — Projet de loi (n° 3813) autorisant le Président de la République à ratifier la convention financière franco-libanaise signée le 24 janvier 1948 par Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la République française et Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la République libanaise. — M. Jacques Duclos, rapporteur.

IV. — Désignation des membres de la sous-commission de la réforme fiscale.

V. — Projet de loi (n° 3098) autorisant la session amiable à la société à responsabilité limitée des établissements Jacqueau-Berjonneau de l'usine de Moedieu, à Nonancourt (Eure) et Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir). — M. Edgar Faure, rapporteur.

VI. — Proposition de loi (n° 4101) de M. Jean Blocquaux tendant à permettre aux assujettis au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation qui n'ont pas souscrit dans les délais prescrits aux deux premières tranches de se libérer par une souscription unique supérieure de 10 p. 100 au montant de leur imposition. — M. Eugène Rigal, rapporteur.

VII. — Proposition de loi (n° 4110) de M. Jacques Duclos tendant à modifier les dispositions de la loi n° 48-424 du 12 mars 1948 apportant certains aménagements aux lois n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation et n° 48-31 du 7 janvier 1948 autorisant l'émission d'un emprunt. — M. Eugène Rigal, rapporteur.

VIII. — Avis, à la demande du Gouvernement, sur un projet de décret portant dérogation à l'article 1er de la loi n° 48-471 du 21 mars 1948 et autorisant le ministre des finances et des affaires économiques à engager des crédits en sus de la fraction de 65 p. 100 des crédits ouverts au titre de l'exercice 1948 (budget annexe de l'Imprimerie nationale). — M. René Lamps, rapporteur.

IX. — Avis, à la demande du Gouvernement, sur un projet de décret portant dérogation au recrutement d'agents dans certains établissements nationaux de bienfaisance. — M. Marc Dupuy, rapporteur.

X. — Avis, à la demande du Gouvernement, sur un projet de décret portant dérogation à l'interdiction de procéder à des nominations dans les services extérieurs de l'éducation surveillée. — M. Edgar Faure, rapporteur.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats de l'Assemblée nationale (chargé de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 mai 1948 (p. 4377) et du 8 mai 1948 (p. 4433).

Le concours pour l'emploi de secrétaire des débats de l'Assemblée nationale aura lieu le 19 juin 1948 au lieu du 5 juin 1948.

Les demandes seront reçues au secrétariat général de la questure jusqu'au 9 juin 1948 (au lieu du 29 mai 1948).

N. B. — Il n'est rien changé par ailleurs au texte de l'avis paru les 5 et 8 mai 1948.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 20 mai 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à rendre valables les annonces légales faites irrégulièrement au lendemain de la libération. (Nos 294 et 351, année 1948. — M. Courrière, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord intervenu le 6 juin 1947 à la Haye et relatif à la création d'un bureau international des brevets à la Haye. (Nos 193 et 314, année 1948. — M. Armengaud, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique. (Nos 191 et 344 (*rectifié*), année 1948. — M. Baron, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Baron, Bouloux, Djaument, Mireille Dumont, MM. Fraisseix, Léro, Mme Pacaut, M. Victoor et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à reconsidérer la décision supprimant 5.217 postes dans l'enseignement technique (décret n° 48-3 du 2 janvier 1948) et à renoncer à toute compression d'effectifs dans cette administration jusqu'au vote du statut de la formation professionnelle. (Nos 52 et 118, année 1948. — M. Baron, rapporteur; n° 390, année 1948. — Avis de la commission des finances. — M. Reverbori, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Dassaud, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour, et valables pour la journée, comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Pfleger, jusques et y compris M. Renaison.

Tribunes. — Depuis M. Reverbori, jusques et y compris M. Tognard.

Commission de l'agriculture.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Bellon, Brune (Charles), Dadu, Dulin, Gravier (Robert), Le Sassier-Boisauné, Le Terrier, Primet, Roudel (Baptiste), Tognard.

Délégué. — M. Gravier (par M. Sempé).

Excusés. — MM. Boyer, Brettes, Champeix, Chochoy, de Félice, Jayr, de Montalembert.

Commission des finances.

1re séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baron, Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marc), Hocquard, Janton, Marrane, Merle (Faustin), Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex).

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Armengaud (au titre de la commission des affaires économiques).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Boivin-Champeaux, Colardeau, Courrière, Félice (de), Fourré, Mme Girault, MM. Maire (Georges), Mammonat, Molle (Marcel), Georges Pernot, Rausch (André), Willard (Marcel).

Excusés. — MM. Carcassonne, Carles.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 20 mai 1948, à neuf heures trente (local n° 274):

I. — Audition du projet de rapport de M. Gargominy sur la proposition de résolution (n° 159, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à déterminer, pour les produits alimentaires et les articles d'utilité sociale, la marge globale du bénéfice licite.

II. — Examen pour avis et désignation d'un rapporteur sur le projet de loi (n° 320, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant aménagements fiscaux.

III. — Exposé de M. Armengaud sur les travaux du congrès international de la Haye.

IV. — Rapport de M. Duclercq sur les opérations de la Société nationale de vente des surplus (compte rendu d'enquête).

V. — Questions diverses.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 19 mai 1948, à seize heures quarante-cinq (local n° 215):

I. — A seize heures quarante-cinq.

Examen du rapport pour avis du projet de loi (n° 354, année 1948) portant institution de la compagnie nationale Air France.

II. — A dix-sept heures quinze.

Audition de M. le ministre de la France d'outre-mer sur la situation actuelle des fonctionnaires relevant de son autorité en service dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 20 mai 1948, à quinze heures trente (local n° 274):

I. — Examen du projet de rapport de M. Alric sur le projet de loi (n° 234, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, fixant le statut juridique des centres techniques industriels.

II. — Examen du projet de rapport pour avis de M. Longchambon sur le projet de loi (n° 91, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 19 mai 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de résolution de MM. d'Arboussier, Barbé, Dadet, Arnault, Boubou Hama, Coulibaly, Léon et des membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain tendant à inviter l'Assemblée nationale à ériger de nouveaux centres urbains de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun en communes de plein exercice. (Nos 76 et 170. — M. Darlan, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de MM. d'Arboussier, Barbé, Dadet, Arnault, Boubou Hama, Coulibaly, Léon et des membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés tendant à inviter l'Assemblée nationale à étendre aux territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun la loi no 47-1792 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales. (Nos 77 et 170 *bis*. — M. Darlan, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de Mme Lefaucheux, M. Jacobson et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter l'Assemblée nationale à augmenter le contingent des croix de la Légion d'honneur à mettre à la disposition du Président de la République au titre du ministère de la France d'outre-mer. (No 116. — M. Juge, rapporteur.)

Commission des affaires économiques.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — Mme Allemandi, MM. Antonini, Aubert, Mme Autissier, MM. Boussenot, Chassiot, Curabet, Egretaud, Estèbe, Périer, Schmitt, Vendenboomgaerde.

Excusés. — MM. d'Arboussier, Arnault, Mme Marie Bovy, MM. Darlan, Delmas, Dumas, Giard, Gueye Momar Djim, Hénault, Montcal, René Moreux, Pieri, Rosfelder, Savi de Tove, Soppo Priso, Sousatte, Tétau, Thémia.

Commission des affaires politiques et administratives.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Alduy, d'Arboussier, Barbé, Boussenot Cortinchi, Darlan, Delorme, Juge, Laurent-Eynac, Mme Lefaucheux, MM. Mériglier, Mitterrand, de Peretti, Razac, Sarraut, Vendenboomgaerde.

Excusés. — MM. Fourcade, Lechani, Montral, Ouedraogo, Polycarpe.

Suppléants. — MM. Mériglier (de M. Piot); d'Arboussier (de M. Damongo dit Dadet); Mignot (de M. Arnault); Delorme (de M. Lakhdari et M. Boluix-Basset); Gousselin (de M. Max (André); Darlan (de M. Ya Doumbia); Di Ould Zain (de M. Soppo Priso); Alduy (de M. Paul Tétau).

Commission des affaires sociales.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Begarra, Bidet, Borrey, Mme Caffot, MM. Camprasse, Catrice (Paul), Chassiot, Corval, Donnat, Estèbe, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Mignot, René Moreux, Perier, Thévenin, Touré (Momo).

Excusés. — MM. Cianfarini, Giard, Sousatte, Ibrahim (Babikir).

Suppléants. — M. Estèbe (de M. Barétaud), M. Chassiot (de Mme Bertrand), M. Mignot (de M. Carroué), M. Périer (de M. Cortinchi), M. Donnat (de M. Coulibaly), M. Begarra (de M. Lapart), Mme Malroux (de Mme Emilienne Moreau), M. Catrice (de M. Razac), M. Borrey (de M. Zinsou).

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du vendredi 14 mai 1948.

Présents. — MM. Carroué, Cazelles, Delorme, Duqueroix, Gervain Hénault, Joanin, Le Brun-Keris, Schock, Vauthier.

Excusés. — MM. Darlan, Ebédé, Guyard, Hazoumé, Ibrahim (Babikir), Kemajou, Lapart, Lhuillier, Mme Malroux, MM. Meyer, Monnet, Saïdou Djermakoye.

Suppléants. — M. Gervain (de M. Rosfelder), M. Vauthier (de M. Bour), M. Cazelles (de M. Gueye Momar Djim), M. Joannin (de M. Donnat), M. Mériglier (de M. Boubou Hama), M. Duqueroix (de M. Bizot), Mlle Monique Lafon (de M. Piot), M. Carroué (de M. Mignot).

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 20 mai 1948, à dix heures trente (local no 116):

Désignation d'un candidat, représentant au conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

Rapport de M. Pierre Henault sur la proposition (no 147, année 1948) tendant à la suppression de la taxe sur les voyageurs d'Algérie à leur embarquement pour la métropole.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts se réunira le 21 mai 1948, à quatorze heures trente (local no 217):

I. — Discussion du projet de rapport de M. Hazoumé sur la proposition (no 185, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement: 1o à améliorer en Guinée française le système fiscal agricole; 2o à financer les entreprises privées françaises d'intérêt national nécessitant un important investissement; 3o à accorder, en attendant leur équipement en outillage agricole moderne, à tout planteur autochtone, des crédits agricoles qui leur sont actuellement indispensables pour continuer leur entreprise en voie de périclitier.

II. — Discussion du projet de rapport de M. Hazoumé sur la proposition (no 189, année 1948) tendant à demander au Gouvernement d'apporter au service zootechnique de la Guinée française toutes améliorations utiles permettant de favoriser l'élevage des animaux de race bovine, ovine et caprine et les industries animales

III. — Discussion du projet de rapport de M. Hazoumé sur la proposition (no 191, année 1948) tendant à demander au Gouvernement de créer en Guinée française des stations expérimentales pour la culture du riz et d'apporter aux autochtones l'aide financière permettant d'intensifier la culture des oléagineux en Afrique noire.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 19 mai 1948, à dix heures trente (local no 219):

I. — Examen du rapport présenté au nom de la commission par M. Denis, rapporteur, sur la proposition de résolution (no 70, année 1948) tendant à unifier le statut du soldat de l'Union française, et présentée par M. Dadet, Mlle Germaine Autissier, M. Gabriel d'Arboussier et les membres du groupe communiste et apparentés du rassemblement démocratique africain.

II. — 1o Examen du projet de loi (no 1871, année 1947) sur l'organisation générale de la défense nationale et de la lettre rectificative audit projet de loi;

2o Du projet de loi (no 2922, année 1947) sur l'organisation des forces armées, et de la lettre rectificative audit projet de loi;

3o Du projet de loi relatif au recrutement des forces armées, non encore présenté à l'Assemblée nationale, soumis par le Gouvernement à l'avis de l'Assemblée de l'Union française.

La commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales se réunira le 19 mai 1948, à dix heures (local no 120):

I. — Examen de la proposition (no 181, année 1948), présentée par MM. Elie Mignot, Gabriel d'Arboussier et les membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à libérer d'urgence les emprisonnés politiques arrêtés lors des élections à l'assemblée algérienne des 4 et 11 avril 1948.

II. — Examen de la proposition (no 150, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à créer dans les territoires relevant du territoire de la France d'outre-mer des registres de l'état civil (rapporteur: M. Curabet).

III. — Demande d'avis (no 165, année 1948) sur un projet de décret portant prorogation et modification des décrets du 23 avril 1946 et 10 février 1947 prorogeant les dispositions du décret du 14 juin 1944, réglementant au Cameroun les loyers des locaux d'habitation

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture (ravitaillement).

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs en provenance d'Espagne.

Un contingent de 16.000 tonnes de pommes de terre de consommation, en provenance d'Espagne, de qualité saine, loyale et marchande pourra, à compter de l'ouverture de la frontière franco-espagnole, être importé jusqu'à nouvel avis et au plus tard avant le 5 juin 1948, aux conditions suivantes :

1o Les importations seront autorisées sans licence et sur présentation d'un certificat d'importation établi en quatre exemplaires dans les conditions prévues à l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 29 avril 1948;

2o Le prix des pommes de terre importées ne pourra excéder en aucun cas 21 F français le kilogramme, marchandise logée en sacs « Epardo » sur wagon français non dédouané;

3o L'entrée des marchandises s'effectuera par le seul poste frontière de Cerbère, mais le dédouanement ne sera autorisé que dans les seuls bureaux de:

Paris pour.....	10.000 tonnes.
Bordeaux pour.....	2.000 —
Strasbourg pour.....	2.000 —

Un contingent de 2.000 t est également réservé à Toulouse, le dédouanement en sera effectué à Cerbère;

4o Les marchandises importées seront obligatoirement cédées sur wagons arrivée, après dédouanement, aux organismes de distribution désignés par les directions départementales du ravitaillement général de chaque centre destinataire, dans le cadre des instructions données par le sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque (art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1948

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros					
		I. — *Type A de la société des machines Havas.*				
H. A.	226	Société à responsabilité limitée « Comptoir d'éditions et de publicité » (éditeur du journal *Informations industrielles et commerciales*, 142, rue Montmartre, à Paris).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	22 mars 1948.	Précédemment utilisée avec empreintes de 3 F.
H. A.	234	Mme veuve Taudu (Andrée), propriétaire des établissements Taudu, 203, rue Lafayette, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 2 F.	1er avril 1948.	
		II. — *Type C de la société des machines Havas.*				
H.	0454	Société à responsabilité limitée des « Etablissements Fonta et Cie », 26, boulevard National, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	24 avril 1948.	Précédemment utilisée, sous la dénomination « Etablissements Auguste Fonta ».
H.	0468	Société à responsabilité limitée « Veuve Boinet et fils », 42, rue Joséphine, à Saint-Quentin (Aisne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	1er avril 1948.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1948

EMPREINTES		NOMS, PRENOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la société des machines Havas.*				
H. A.	059	Société anonyme « Flertex », 65, rue Jacques-Dulud, à Neuilly-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 2 avril 1948.
H. A.	143	M. Bergue, entrepositaire de bière, 9, rue de Verdun, à Epinay-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 30 mars 1948.
H. A.	194	Caisse d'allocation familiale de Vaucluse, cours Jean-Jaurès, à Avignon (précédemment Caisse de compensation d'allocations familiales pour travailleurs indépendants, 35, rue Bonneterie, à Avignon (Vaucluse).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F.	27 avril 1948.	Machine retirée le 15 avril 1948.
H. A.	201	Société anonyme des produits du pétrole, 39, quai d'Argenteuil, à Villeneuve-la-Garenne (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F.	27 avril 1948.	Machine retirée le 16 avril 1948.
		II. — *Type C de la société des machines Havas.*				
H.	0147	Société anonyme « Treilla », 52, rue du Petit-Bercy, à Paris (12e).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	23 avril 1948.	Machine retirée le 13 avril 1948.
H.	0177	Société à responsabilité limitée « Papiers R. Charpentier », 4, rue Nungesser-et-Coli, à Paris (usage à Paris, 17, boulevard Malesherbes (8e).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 17 mars 1948.
H.	0307	Etablissements Dejeu fils, 5, rue Cadet à Paris (9e), précédemment 51, quai de la Seine, à Paris (19e).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 30 mars 1948.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		III. — *Type E de la société des machines Havas.*				
H. E.	183	Société en commandite simple « Chassaing, Le Coq et Cie », quai Aulagnier, 1, à Asnières (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 31 mars 1948.
H. E.	223	Société anonyme « Electro Lux », 26, boulevard Malesherbes, à Paris (8e).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	23 avril 1948.	Machine retirée le 13 avril 1948.
H. E.	236	Société à responsabilité limitée « Martin frères », 6, rue Beaubourg, à Paris (1e).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	23 avril 1948.	Machine retirée le 13 avril 1948.
H. E.	327	Société à responsabilité limitée « Dessaux fils », 17, rue de la Tour-Neuve, à Orléans (Loiret).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 7 avril 1948.
H. E.	358	Caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles du département de la Charente-Maritime, 97, cours National, à Saintes (Charente-Maritime).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	27 avril 1948.	Machine retirée le 22 avril 1948.
H. E.	395	Société en commandite simple « J. Crespin et M. Laurens Fringe et Cie », 22, rue du Sergent-Bauchat, à Paris (12e) (précédemment 59, rue Galilée, à Paris (8e).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 30 mars 1948.
H. E.	399	Entreprise générale de nettoyage et de manutention « Le Soleil », rue Notre-Dame-de-Nazareth, 20, à Paris (3e).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	19 avril 1948.	Machine retirée le 2 avril 1948.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la dix-septième semaine du 24 au 30 avril 1948. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1948 — Recettes évaluées	1947 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1948		1947	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	849.070	620.686	228.384	36,8		
Bagages et consigne	21.810	12.367	9.443	76,4		
Colis postaux, petits colis	173.720	73.052	100.668	137,8		
Marchandises (détail et wagons)	3.452.810	1.254.745	2.198.065	175,2		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	4.497.410	1.960.850	2.536.560	129,4		

II. — Evaluation des recettes au 30 avril 1948.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 29 février 1948.	RECETTES évaluées du 1er mars au 30 avril 1948.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 30 avril 1948.	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 avril 1947	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1948		1947	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	6.758.802	8.210.514	14.969.316	10.962.014	3.707.302	34,6		
Bagages et consigne	150.129	193.750	343.879	190.854	153.019	80,2		
Colis postaux, petits colis	1.386.864	1.509.020	2.895.884	1.419.634	1.476.250	104		
Marchandises (détail et wagons)	28.193.189	29.456.283	57.650.172	24.522.022	33.128.150	135,1		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	36.189.975	39.369.597	75.559.572	37.034.551	38.525.021	104		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat des postes, télégraphes et téléphones.

Construction du bureau de poste d'Athis-Mons (Seine-et-Oise).

Attribution de Travaux sur appels d'offres généralisés entre les entrepreneurs figurant sur la liste des établissements admis à prendre part aux adjudications et concours ouverts par l'administration des postes, télégraphes et téléphones dans la région de Paris.

Le 15 juin 1948, à dix heures, il sera procédé, à la direction régionale des services postaux de Paris, 19, rue d'Alleray (entrée, rue Boursault), Paris (15e) 1e étage, salle des commissions, pièces 121, à l'ouverture, en séance publique, des soumissions sur offres de prix des entreprises ci-après désignées, concernant la reconstruction du bureau de poste d'Athis-Mons.

Lot n° 1. — Gros œuvre, terrassement, maçonnerie, béton armé, d'un montant approximatif de 7 millions de francs.

Les soumissions, sous double enveloppe fermée, devront parvenir ou être déposées à la direction régionale des services postaux de Paris (secrétariat du service des bâtiments), 19, rue d'Alleray, Paris (15e), le 13 juin 1948, au plus tard. L'enveloppe intérieure contenant la soumission devra porter la seule mention suivante: « Hôtel des postes d'Athis-Mons. — Soumission: lot de gros œuvre ».

Le cahier des charges spéciales, le devis descriptif (éventuellement la notice complémentaire) et les plans seront remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande à l'adresse indiquée ci-dessus. Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste, moyennant le prix de 100 F (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, p. 112). Ce document peut également être consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Tous renseignements complémentaires pourront, en outre, être demandés à la direction régionale des services postaux de Paris, service des bâtiments, pièce 425, les jours ouvrables, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures trente à dix-huit heures, excepté le samedi après-midi.

Paris, le 8 mai 1948.

Le directeur régional,
A. Roblet.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

21 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Musique municipale du 11e arrondissement change son titre et devient Orchestre symphonique du 11e arrondissement de Paris. Siège social: mairie du 11e arrondissement, place Voltaire, Paris.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'Espoir de Villechenève. But: continuer l'œuvre commencée à l'école, c'est-à-dire compléter l'éducation intellectuelle, morale et physique de la jeunesse en organisant des conférences, des voyages d'études, des fêtes. Siège social: école publique de garçons, Villechenève.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Comité des fêtes de Saint-Nizier-le-Bouchoux. But: organisation des fêtes locales. Siège social: mairie de Saint-Nizier-le-Bouchoux.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association sportive du centre aéronautique de Neuilly-Bagatelle. But: sports athlétiques. Siège social: 11, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine.

15 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. Les Gentianes. But: organisation et pratique des sports pour les élèves du collège. Siège social: collège de jeunes filles, Bagnères-de-Bigorre.

15 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association des sinistrés de guerre du commerce de la chaussure. But: défense des intérêts des commerçants en chaussures sinistrés de guerre. Siège social: 16, boulevard Magenta, Paris.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Association populaire de locataires d'Aix. But: défense des intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social: 18, place de la Mairie, Aix-en-Provence.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. Association des jardins ouvriers de Tourlaville. But: créer et organiser des jardins ouvriers à ses membres adhérents. Siège social: mairie de Tourlaville.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association familiale de l'union des femmes françaises de Montreuil. But: défense des intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social: 29, avenue du Président-Wilson, Montreuil.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. Union des pêcheurs sportifs de Bain-de-Bretagne. But: grouper tous ceux qui s'intéressent à la pêche sous toutes ses formes; louer tous étangs, tous droits de pêche en vue de procurer à ses membres une saine distraction. Siège social: mairie de Bain-de-Bretagne.

16 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Association mouvement laïque des auberges de la jeunesse. But: mouvement d'éducation et de loisirs du jeune travailleur. Siège social: 1, cours du Temple, Privas.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association sportive spadaisienne. But: développer par l'éducation physique, l'athlétisme et le football, les forces physiques et morales des jeunes gens en même temps que de créer entre eux des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café Chatellier, à la Slcaudais, Arthon-en-Retz.

16 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. Société des amis de l'école laïque de Saulieu. But: développement physique, intellectuel, artistique et moral de ses adhérents. Siège social: chez le président, M. Bertin, route de Chazelles, Saulieu.

17 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Les Cadets du Marais, section du 3e arrondissement. But: développer, par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports, les forces physiques et morales des jeunes gens. Siège social: 48, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. Groupement amical des concessionnaires et agents G. F. A. (Générale française automobile), véhicules utilitaires de la région de l'Ile-de-France et partie de la Normandie. But: assurer et maintenir les liens de solidarité qui unissent les concessionnaires et agents G. F. A. et assurer toujours de bons rapports avec la Générale française automobile et ses constructeurs. Siège social: 31, avenue Montaigne, Paris.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Cours complémentaire sportif dolois. But: favoriser la pratique des sports par les élèves de l'établissement. Siège social: cours complémentaire de Dol-de-Bretagne.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. Comité hippique de Soumoulou. But: organisation de manifestations hippiques. Siège social: café de l'Univers, Soumoulou.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Guéret. Association locale du mouvement national d'épargne de Saint-Yrieix-les-Bois. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Yrieix-les-Bois.

19 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. Association locale du mouvement national d'épargne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Malestroit.

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. LES CADETS DU MARAIS, section du 4e arrondissement. But: développer, par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports, les forces physiques et morales des jeunes gens. Siège social: 11, rue des Guillemites, Paris.

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. UNION SPORTIVE DE SAINT-JACQUES-DE-NEHOU. But: pratique du football, du basket-ball et de l'athlétisme. Siège social: école publique de garçons de Saint-Jacques-de-Nehou.

20 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DES ÉCOLES PAROISSIALES DE LA HAYE-DU-PUITS. But: assurer le fonctionnement des écoles paroissiales de la Haye-du-Puits. Siège social: école Sainte-Marie, rue de l'Eglise, la Haye-du-Puits.

20 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. GROUPEMENT DE DÉFENSE DES SINISTRÉS DE FRÉMONVILLE. But: défense des intérêts des sinistrés. Siège social: mairie de Frémonville.

20 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. ANNEMASSE-BOXING-CLUB. But: pratique de la boxe et de la culture physique. Siège social: hôtel du Midi, Annemasse.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AMICALE DES ANCIENS DES 57e, 257e ET 267e R. A. C. 1944-1948 ET 57e R. A. M. But: aide possible à ses adhérents. Siège social: café Raymond, place des Martyrs, Montauban.

21 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. AMICALE MUTUELLE DES ARTISANS PATRONS ET OUVRIERS COIFFEURS DE BLIDA ET LA MÉTIDJA. But: obtention d'une formation complète du métier. Siège social: chez le secrétaire général, 4, rue Choulet, Blida.

21 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. GROUPEMENTS CATHOLIQUES DES PARENTS D'ÉLÈVES DES LYCÉES MIGNET DE JEUNES FILLES ET DES COLLÈGES MODERNES D'AIX. But: organisation matérielle de l'enseignement religieux des enfants. Siège social: 46, boulevard Notre-Dame, Aix-en-Provence.

21 avril 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS DE GRANDS INVALIDES DE GUERRE DU DÉPARTEMENT D'ORAN. But: des associations spécialisées: relations, assistance et défense mutuelles; centralisation et coordination des efforts. Siège social: 48, rue Général-Leclerc (ex-rue d'Arzew), Oran.

22 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. SECOVAL OU COMITÉ FRANÇAIS DE SECOURS AUX ENFANTS. But: venir en aide aux enfants victimes de la guerre. Siège social: au local, Lavaldens.

22 avril 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE SAINT-GENIEZ-D'OLT. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Saint-Geniez-d'Olt.

22 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR LA POPULATION DE LANOUÉE. But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire sportive. Siège social: chez M. Chénorio, recteur de Lanouée.

22 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DE REUILLY. But: maintenir entre les membres les liens d'amitié noués à l'école. Siège social: 27, rue de Reuilly, Paris.

22 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION POPULAIRE, SPORT, PRÉPARATION MILITAIRE POUR LA POPULATION DE SAINT-THURIAU. But: promouvoir, soutenir, favoriser toutes œuvres d'enseignement et d'éducation populaire. Siège social: presbytère de Saint-Thuriau.

22 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. L'ÉTOILE SPORTIVE DU TITRE. But: pratique du football. Siège social: mairie du Titre.

22 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: hôtel de ville de Souilly.

22 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE LAUZERTE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Lauzerte.

23 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. L'ÉLAN ARTISTIQUE. But: émulation artistique et diffusion du théâtre parlé et lyrique. Siège social: boulevard Victor-Hugo, Saint-Hilaire-du-Harcouet.

24 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Dijon. FOIRE INTERNATIONALE DE DIJON (alimentation, vins, gastronomie). But: organisation, direction, développement de la manifestation annuelle connue sous le nom de Foire internationale de Dijon (alimentation, vins, gastronomie); toutes opérations en vue de favoriser l'expansion économique par l'utilisation la meilleure des ressources régionales et des ressources nationales intéressant le vin et l'alimentation; création et aide d'institutions locales susceptibles d'attirer à Dijon des visiteurs et des touristes et de contribuer à prolonger leur séjour dont profiteront l'industrie et le commerce ainsi que le rayonnement de la ville. Siège social : chambre de commerce de Dijon.

24 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. ASSOCIATION SAINT-DENIS DE CANDÉ. But: développer l'éducation populaire. Siège social: salle Saint-Denis, rue Victor-Lassalle, Candé.

24 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. ASSOCIATION DES BATIMENTS DU CENTRE D'HÉBERGEMENT N° 4 DE COLOMIERS. But : entr'aide. Siège social: centre d'hébergement n° 4, à Colomiers.

24 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SEYSSES. But : développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Seysses.

24 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social : mairie de Gazères.

24 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Guéret. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SAINT-GEORGES-LA-POUGE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Georges-la-Pouge.

26 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Groupe folklorique LA COTE CHALONNAISE. But: faire revivre les traditions de cette région et offrir à la jeunesse une éducation artistique et des disfractions saines. Siège social: chez M. Dureault (Maurice), à Moroges.

26 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINT-DIDIER-SUR-ARROUX. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: mairie de Saint-Didier-sur-Arroux.

26 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE BRESSE-SUR-GROSNE ET CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: mairie de Bresse-sur-Grosne.

26 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. UNION SPORTIVE FOSSÉENNE. But: pratique de l'éducation physique et des sports, en particulier du basket-ball. Siège social: mairie de Fossé.

26 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. AMICALE DES ANCIENS DU 46e RÉGIMENT D'INFANTERIE. But: rassembler les anciens du régiment et assurer leur union. Siège social: mairie de Bourg-Achard.

27 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. Association sportive LES AMAZONES du collège de jeunes filles de Rochefort. But: entraînement sportif des élèves. Siège social: collège, 18, rue de la République, à Rochefort.

27 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BOURNAC. But: éducation populaire. Siège social: chez M. Thiers, à Espinassous, par Saint-Affrique.

27 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MONTLAUR. But: éducation populaire. Siège social: chez M. Cadenet, à Montlaur.

27 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Mâcon. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE DONZY-LE-PERTHUIS, BLANOT ET CORTAMBERT. But: défense des intérêts familiaux. Siège social: mairie de Donzy-le-Perthuis.

27 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE DONZEIL. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Donzeil.

27 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: hôtel de ville de Clermont-en-Argonne.

28 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE FOURCHAMBAULT (A. S. C. A. F.). But : organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves du centre. Siège social: Société nationale de constructions aéronautiques du Centre, Fourchambault.

28 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. CENTRE LAÏQUE DES AUBERGES DE JEUNESSE ET RELAIS (association départementale des Pyrénées-Orientales). But: organiser les loisirs des jeunes travailleurs. Siège social: 62, rue Foch, Perpignan.

28 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. COLLÉGIENNE SPORTIVE SAINT-GAUDINOISE. But: association sportive. Siège social: collège moderne de jeunes filles, Saint-Gaudens.

28 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VABRE-TIZAC. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Vabre-Tizac.

28 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE D'AUBIN. But: éducation populaire. Siège social: 12, avenue de la Gare, à Aubin.

28 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Niort. UNION SPORTIVE LEZAYENNE. But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie de Lezay.

28 avril 1948. Déclaration à la préfecture du Doubs. LA DIANE VERCELLOISE. But: protection et conservation du gibier. Siège social: mairie de Vercel.

28 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE SURGÈRES. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Surgères.

29 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. SYNDICAT COOPÉRATIF DE LA TUILERIE DE BLAJAN. But: grouper les travailleurs, défendre leurs droits, améliorer leurs moyens d'existence. Siège social: tuilerie de Blajan.

29 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE COMBLOUX. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: presbytère de Combloux.

29 avril 1948. Déclaration à la préfecture de police. CENTRE DES STATIONS COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE. But: développer le tourisme populaire en France. Siège social: 33, boulevard de Courcelles, Paris.

29 avril 1948. Déclaration à la préfecture de Tours. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Pierre-Racan.

30 avril 1948. Déclaration à la préfecture de la Marne. UNION CHALONNAISE DES COLONIES DE VACANCES ET ŒUVRES DU GRAND AIR. But: promouvoir, soutenir, favoriser colonies, camps et centres de vacances. Siège social: 25, rue Pasteur, Châlons-sur-Marne.

30 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. AMICALE SPORTIVE DE TAGNON. But: pratique des sports, en particulier du football association. Siège social: salle des réunions, mairie de Tagnon.

30 avril 1948. Déclaration à la préfecture des Ardennes. LES ARDENTES DE SIGNY-LE-PETIT. But: éducation des jeunes filles par la pratique de l'éducation physique, des sports et des activités de plein air. Siège social: chez M. Guillaume, avenue de la Gare, Signy-le-Petit.

30 avril 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE D'ANTIBES-BIOT. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: maison des associations, cours Masséna, Antibes.

3 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. LA BOULE AU VENT. But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar Terminus, le Merlan, Marseille.

3 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. LA SPORTIVE ALFRED-MÉZIÈRES. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'école. Siège social: école de garçons Alfred-Mézières, à Villerupt.

3 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE LA CHAUVINIÈRE DE SAINT-LEZIN. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Saint-Lezin.

3 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES DES P. T. T. DE LA RÉGION DE LIMOGES. But: création et fonctionnement de colonies et de camps de vacances pour les enfants du personnel des P. T. T. de la région de Limoges. Siège social: direction régionale des P. T. T., 2, rue Daniel-Lamazière, Limoges.

3 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE GRAMAT. But: assurer par tous les moyens légaux le fonctionnement des écoles libres de Gramat; établir des rapports entre les parents d'élèves. Siège social: école Saint-Charles, à Gramat.

3 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. AMICALE DES MOBILISÉS DE 1914-1918 ET 1939-1945. But: conserver pour le bien du pays et au profit de ses adhérents, les liens de forme camaraderie créés par la guerre en groupant les combattants qui y ont pris part; servir les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres; prolonger en perpétuant leur souvenir dans toute la France, l'action des combattants morts pour la France. Siège social: mairie de la Bouteille, par Vervins.

4 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DE CHASSE EN PLAINE DE VIVIERS-LES-OFFROICOURT ET D'OFFROICOURT. But: répression du braconnage, protection du gibier, organisation de la chasse. Siège social: mairie de Viviers-les-Offroicourt.

4 mai 1948. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. AMICALE DES EMPLOYÉS DE LA BANQUE CHALUS. But: entretenir des liens d'amitié et de solidarité entre les membres du personnel. Siège social: banque Chalus, 5, place de Jaude, Clermont-Ferrand.

4 mai 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. CERCLE PÉTANQUE GRENOBLOIS. But: sport bouliste. Siège social: café du Champsaur, 31, rue Nicolas-Chorier, Grenoble.

4 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'INSTITUT D'ÉTUDES SUR L'ALIMENTATION RATIONNELLE transfère son siège social du 4, rue de Babylone au 89, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE BRAILLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE TOULOUSE. But: favoriser par tous les moyens l'extension et le fonctionnement de ladite bibliothèque. Siège social: 1, rue du Périgord, Toulouse.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. CERCLE FRANÇAIS DE L'I. B. M. (International Brotherhood of Magicians), FRENCH RING. But: réunir tous ceux qui pratiquent l'art et travaillent à son avancement. Siège social: 6, rue Saulnier, Paris.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. UNION DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE. But: défense et propagation de l'enseignement laïque et œuvres complémentaires. Siège social: inspection académique, rue Henri-Géglin, Nancy.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE CAPINGHEM. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Capinghem.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE MONS-EN-PÉVÈLE. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Mons-en-Pévèle.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lillé. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE LOUVIL. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: chez M. Olivier Montois, Grand'Place, Louvil.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE WAVRIN. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Wavrin.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE BOURGHELLES. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Bourghelles.

5 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES FAMILLES DE COBRIEUX. But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles. Siège social: mairie de Cobrieux.

6 mai 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. UNION DES CLASSES MOYENNES DE MEURTHE-ET-MOSELLE. But: défense et organisation des classes moyennes. Siège social: 11, rue Maurice-Barrès, Nancy.

7 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. COMMISSION CENTRALE DE L'ENFANCE, COMITÉ DE LA MAISON DES ENFANTS DE DÉPORTÉS ET FUSILLÉS BEAUREGARD. But: assistance morale et matérielle de l'enfance juive. Siège social: 6, rue d'Alger, Nice.

7 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe INSTITUT DÉPARTEMENTAL D'ÉCOLE MODERNE. But: étude, diffusion et développement des méthodes nouvelles d'éducation. Siège social: école normale d'instituteurs du Mans.

7 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES VAILLANTS ET DES VAILLANTES DE LA CORRÈZE. But: éducation et organisation des loisirs de la jeunesse. Siège social: place Gounod, à Brive.

7 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. ASSOCIATION DES CHASSEURS DE L'IRY. But: exploitation de la chasse dont les associés sont propriétaires ou détenteurs, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles, repeuplement, protection du gibier. Siège social: mairie de l'Iry.

7 mai 1948. Déclaration à la préfecture de l'Allier. ASSOCIATION BOULISTE BESSAYTOISE. But: pratique du jeu de boules. Siège social: mairie de Bessay.

8 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Basses-Pyrénées. LA CENTRALE DES CANTINES, DES GARDERIES-CANTINES ET DES COLONIES DE VACANCES. But: susciter la création, assurer ou contrôler, à Pau et dans la région de Pau, les cantines scolaires, garderies et garderies-cantines, colonies de vacances. Siège social: maison de l'Entr'aide française, 11, rue Léon-Daran, Pau.

8 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. GAZELEC DE REIMS. But: pratique des exercices physiques, football, créer entre tous les membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 20, rue Buirette, Reims.

8 mai 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE LA MARQUERAIE, commune de Noellet. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: chez M. Delanoe (Maurice), la Marqueraie, Noellet.

8 mai 1948. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE ET DE L'AFRIQUE. But: promouvoir l'expansion économique de la France et de l'Union française, de l'Europe et de l'Afrique et leur développement dans le cadre d'une organisation mondiale. Siège social: 16, rue de Seine, Paris.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. COMITÉ GÉNÉRAL DES FÊTES DES P. T. T. But: organisation des fêtes, bals, séances théâtrales ou artistiques destinés à venir en aide aux œuvres sociales et de bienfaisance des P. T. T. Siège social: central télégraphique, quai Brancas, Nantes.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. FOYER RURAL DE TENDE. But: information technique, émancipation intellectuelle et culturelle. Siège social: mairie de Tende.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. FOYER RURAL DE CAILLE. But: information technique, émancipation intellectuelle et culturelle. Siège social: école communale de Caille.

10 mai 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. CINÉ-AZUR-CLUB. But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique. Siège social: 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Nice.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

18 mars 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Gironde le 23 avril 1948.) FÉDÉRATION ESPAGNOLE DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS POLITIQUES VICTIMES DU FASCISME, section de Bordeaux. But: défendre les intérêts des déportés politiques et de leurs familles. Siège social: 20, rue Dumonteil, Bordeaux.

DICTIONNAIRE FISCAL PERMANENT

— Un seul volume.
— Tous les impôts.
— Toujours à jour.
— Clair et simple à consulter.

L'ouvrage sous reliure cartonnée « Tim » 2.000 F
Mise à jour pour l'année 1948..... 800 F

Les commandes sont à adresser aux

EDITIONS LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES
Service L., 94, rue d'Alésia, PARIS
C. C. P. n° 6070.92, Paris. Tél. Vau. 79-41
Prospectus détaillé envoyé franco.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.